[redacted]

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation
Pôle Santé et protection des végétaux

5 rue Françoise Giroud
CS 67516
44275 NANTES Cedex 2
Tel : 02.72 74 71 20 - Fax : 02 72 74 71 49

email : sral.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Réf : JNDC / SH – 2017 - 306

Dossier suivi par :
Stéphanie HUDE 02 72 74 71 22

Objet : Agrément des conseillers, distributeurs et applicateurs de produits phytopharmaceutiques

Nantes, le 20 juillet 2017

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL, ET L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- *Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques*

l'organisme **JEANNIERE PAYSAGES**
domicilié à **4 La Basse Frapperie**

85500 LES HERBIERS

est agréé sous le **numéro d'immatriculation** : **PL00189**

pour effectuer ses activités
- ~~de distribution de produits phytopharmaceutiques~~
- ~~de conseil pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques~~
- **d'application de produits phytopharmaceutiques.**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 20 juillet 2017

Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Jean-Noël DE CASANOVE